

Bruxelles, le 19 octobre 2006

Économiser 20% d'ici à 2020: la Commission dévoile son plan d'action pour l'efficacité énergétique

La Commission européenne a présenté aujourd'hui son plan d'action pour l'efficacité énergétique, qui constitue une étape importante sur la voie suivie par l'UE pour relever les défis historiques auxquels elle est confrontée dans le secteur de l'énergie. Le plan d'action comprend un paquet de mesures prioritaires englobant une vaste gamme d'initiatives efficaces par rapport à leur coût dans le domaine de l'efficacité énergétique. Il s'agit notamment d'actions visant à rendre plus efficaces les appareils consommateurs d'énergie, les bâtiments, les transports et la production d'énergie. Le plan propose de nouvelles normes contraignantes en matière d'efficacité énergétique, la promotion de services énergétiques, des mécanismes de financement spécifiques à l'appui de produits plus économiques en énergie. La Commission instaurera en outre un "pacte des maires" regroupant les 20 à 30 villes d'Europe les plus en pointe et proposera un accord international sur l'efficacité énergétique. Au total, plus de 75 mesures sont exposées.

«Les Européens doivent apprendre à économiser l'énergie. L'Europe gaspille au moins 20% de l'énergie qu'elle consomme. En économisant de l'énergie, l'Europe contribuera à résoudre les problèmes liés au changement climatique, ainsi qu'à sa consommation croissante et à sa dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles importés de pays tiers», a déclaré le commissaire chargé de l'énergie, Andris Piebalgs. «L'efficacité énergétique est cruciale pour l'Europe: si nous agissons maintenant, le coût direct de notre consommation d'énergie pourrait être réduit de plus de 100 milliards d'euros par an d'ici à 2020 ; nos émissions de CO₂ diminueront du même coup d'environ 780 millions de tonnes par an», a-t-il souligné.

Le plan d'action, qui sera mis en œuvre au cours des six prochaines années, répond à l'appel pressant lancé par les chefs d'État ou de gouvernement au Conseil européen de printemps de cette année pour la définition d'une stratégie réaliste en faveur de l'efficacité énergétique. Le plan souligne la nécessité de normes minimales de performance énergétique pour une vaste gamme d'appareils et d'équipements (allant des biens électroménagers, tels que les réfrigérateurs et les climatiseurs, aux pompes et ventilateurs industriels). En combinaison avec l'estimation et l'étiquetage du rendement, les normes minimales de performance constituent un outil puissant pour éliminer du marché les produits trop gourmands en énergie, informer les consommateurs sur les produits les plus efficaces et transformer le marché pour y faire une place plus grande à l'efficacité énergétique. Des normes minimales de performance pour les bâtiments neufs et rénovés seront définies. Les bâtiments affichant une consommation d'énergie très faible (habitations passives) seront également encouragés.

Le plan d'action met en avant le considérable potentiel de réduction des pertes lors de la production, du transport et de la distribution de l'électricité. Il propose des instruments ciblés pour améliorer l'efficacité des capacités de production d'énergie nouvelles et existantes, et réduire les pertes lors du transport et de la distribution.

Un train complet de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine du transport est proposé. Le plan d'action reconnaît que des économies d'énergie peuvent être réalisées, notamment en réduisant la consommation des voitures, en développant des marchés pour des véhicules plus propres, en veillant à la pression correcte des pneumatiques et en améliorant l'efficacité des systèmes de transports urbains, ferroviaires, maritimes et aériens, et qu'il importe de modifier les comportements en matière de transport.

Le plan d'action préconise également des signaux appropriés et prévisibles sur les prix, jugés essentiels pour améliorer l'efficacité énergétique et les performances économiques en général.

Le plan contient aussi un certain nombre de propositions supplémentaires pour sensibiliser le public à la question de l'efficacité énergétique, notamment par l'éducation et la formation. Enfin, le plan souligne la nécessité urgente d'aborder les thèmes liés à l'efficacité énergétique d'un point de vue planétaire dans le cadre de partenariats internationaux.

Le plan d'action sur l'efficacité énergétique, lorsqu'il sera intégralement mis en œuvre, contribuera donc à renforcer la compétitivité de l'Union, à relever le niveau de vie des citoyens européens, à dynamiser l'emploi et à augmenter les exportations de nouvelles technologies économies en énergie. Sur le plan individuel, de petites modifications de nos modes de consommation nous permettront d'économiser de l'argent, de préserver l'environnement et de contribuer à la réalisation de nos objectifs européens communs.

Pour plus d'informations sur le plan d'action, voir à l'adresse:

http://ec.europa.eu/energy/action_plan_energy_efficiency/index_fr.htm

[MEMO/06/387](#)